

Commune de Tracy-le-Mont

Location de locaux au Centre Socioculturel Victor de l'Aigle

Demande de réservation

Partie réservée au demandeur :

Monsieur ou Madame :

Société :

Association :

Adresse :

Tél : Courriel :

Motif de la demande (indiquer de façon précise l'utilisation prévue) :

Besoins :

- Identification de la Salle ou des Salles :

- Avez-vous besoin de vaisselle ? oui non pour quelle quantité ?

Y aura t-il une buvette ? oui non

Une activité commerciale ? oui non , si oui, laquelle :

Un jeu payant (loto, concours, etc.) ? oui non , si oui, lequel

Dates : du de h

au à h

Soit une journée

soit un week-end

Partie réservée à la commune :

Tarifs et conditions générales (à joindre au présent document)

La commune s'engage à donner sa réponse dans un délai de 10 jours à compter de la signature de la présente réservation.

Faute de réponse de sa part dans ce délai la commune sera réputée accepter la réservation.

La réservation des salles ne devient effective qu'après signature du contrat de location, lequel devra être signé par le Preneur dès réception avec versement des arrhes.

Toute demande non confirmée par la signature du contrat et versement des arrhes, dans le délai d'un mois entraînera automatiquement l'annulation de celle-ci.

Le signataire du présent document déclare avoir pris connaissance des tarifs et conditions générales de location, et les accepter.

Fait à Tracy le Mont, le

Le Demandeur

Le Maire